

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .69 / 2023

Nombre de Membres L'An deux mil vingt-trois, le 06 novembre,

En exercice : 25

De Présents : 20

De votants : 25

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme BOUCHER Julie ; M. BUCAIONI Claude ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

Mme AURIOL Anne donne procuration à M. ROSSI Patrick
M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à M. ARCUCCI Patrick
M. CAMARA Célestin donne procuration à Mme Julie BOUCHER
M. FRELIER Laurent donne procuration à Mme DUPONT Karine
Mme THIERRY Martine donne procuration à M. HERAUD Jean-François

Etaient absents excusés- : NEANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. BUCAIONI Claude ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la nécessité de procéder à des ajustements comptables par la voie d'une décision modificative.

Il précise que cette décision modificative n'emporte pas d'évolution des montants totaux votés

par section. Les modifications à apporter sont les suivantes :

Section de fonctionnement :

En 2015, la commune a émis par erreur deux titres identiques pour une même créance (titre n°132/2015 et titre n°326/2015). Il a donc fallu procéder à un remboursement d'un montant de 580.00 € par la voie d'un mandat (n°454/2023) dont l'imputation comptable s'inscrit au chapitre 67 – charges exceptionnelles. Initialement dans le budget primitif, il n'était rien prévu sur ce chapitre ce qui a pour conséquence de générer un dépassement de crédit. Il convient d'abonder le chapitre 67 de la somme de 1500 €.

Section d'investissement :

Pour mémoire, le compte 6811 du chapitre 042 (dépenses de fonctionnement) présente des prévisions budgétaires pour un montant de 115 328.84€.

Le chapitre 040 présente différentes sommes aux différents comptes 28 pour un montant de 100 471.60€ et 14 857.24€ au compte 2158. Après vérification approfondie des amortissements, il convient de procéder à la modification suivante :

compte 2158 chap 040 : - 14 857.24 et compte 28158 chap 040 : + 14 857.24€

Pour mémoire, le budget primitif prévoyait un emprunt d'équilibre d'un montant de 55 000 €. Au regard des arrêtés attributifs de subvention pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux, il est nécessaire de procéder à un emprunt plus conséquent. Il convient donc par la voie de cette décision modificative d'abonder le chapitre 16 - compte 1641 de 695 000 € et de diminuer le Chapitre 13 de 695 000 € sur les comptes 1311 (Etat) et 1312 (Région)

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22

Vu la délibération n° du 27 mars 2023 relative au vote du budget primitif

ET APRES avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : D'ADOPTER la décision modificative n°1 au budget primitif de la commune suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : + 1 500 €	
TOTAL : + 1500 €	TOTAL : 0

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
	Chapitre 13 - Subvention : - 695 000 € Chapitre 16 - Emprunt d'exercice : + 695 000 € Chapitre 040 – Compte 2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques : - 14 857.24 € Chapitre 040 – Compte 28158 + 14 857.24 €
TOTAL : 0	TOTAL : 0

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME

Pour	25 Unanimité
Contre	0
Abstention	0

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

